



Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le

ID : 063-246300966-20201203-144_2020-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 144 - 2020

L'an deux mil VINGT, le TROIS du mois de DECEMBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Bourboule sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	/
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	/
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murot	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	/
Valbeleix	/

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Monsieur CONSTANTIN François

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 30

Pouvoirs : Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien – Mme LANCELLE Elsa à Mr GAY Lionel

Absents/Excusés : Messieurs LABASSE Emmanuel, AURIACOMBE Stéphane, DABERT Laurent, MAGÉ Jean, GORY François

Délégués suppléants assistant au conseil : Messieurs VALLON Philippe, PERARD Nicolas, POUGHON Michel, CHAUVET Alain,

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

OBJET : Budget Principal : Décision Modificative n° 2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget primitif voté en Conseil Communautaire le 29 Juillet 2020 ;

VU la Décision Modificative n° 1 votée en Conseil communautaire le 8 Octobre 2020 ;

Considérant la nécessité de remplacer le véhicule du Pôle de Lecture Publique ;

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que le véhicule utilisé par les agents du Pôle de Lecture Publique pour aller dans les écoles et faire les navettes documentaires avec les bibliothèques du territoire a été immobilisé après le dernier Contrôle Technique, et ne peut plus rouler. Il convient donc de prévoir des crédits supplémentaires à hauteur de 20 000 € pour le remplacer. Ces crédits seront pris sur les dépenses imprévues de la section d'Investissement.

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le

ID : 063-246300966-20201203-144_2020-DE

Monsieur le Président propose de procéder à une Décision Modificative n° 2 du Budget principal en inscrivant en dépenses supplémentaires de la section d'Investissement 20 000 € à l'article 2182 – Véhicules, et en réduisant les crédits du compte 020 – Dépenses imprévues de 20 000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- ❖ **DECIDE** de procéder à la Décision Modificative n° 2 du Budget principal telle qu'énumérée ci-dessus et reprise dans le tableau suivant :

020 – Dépenses imprévues	- 20 000 €
2182 – Véhicules	20 000 €
Total section d'Investissement Dépenses	0,00 €

- ❖ **PRECISE** que les montants de la section d'Investissement du Budget principal ne sont pas affectés par cette Décision Modificative n° 2.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

